

MATOX



**SOLUBILISANT des DÉPÔTS CALCAIRES et de CIMENT,
DÉSINCRUSTANT des MATÉRIELS de TRAVAUX PUBLICS
et ENTREPRISES du BATIMENT**

- ✓ Rénovateur puissant pour métiers du ciment
- ✓ Pouvoir moussant limité permettant un rinçage facile
- ✓ Haute teneur en matière active

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 1125 g/l +/- 20 g/l
COULEUR	: Ambrée
RÉACTION CHIMIQUE	: Acide
ODEUR	: Acide caractéristique.
pH pur	: 0,30 environ

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible dans l'eau en toutes proportions.

Pouvoir mouillant élevé accélérant l'hydratation et la pénétration rapide des fonctions acides solubilisantes.

Particulièrement efficace contre les dépôts et incrustations de calcaires, carbonates, permet l'élimination des agglomérats de ciments, rouille, oxydes métalliques, combinés de matières insolubles, chaux, sulfates, etc...

Trouve son utilisation pour le nettoyage, détartrage:

- pour l'entretien, la rénovation des matériels de fabrication du béton, cimenteries, centrales à béton, ateliers de fabrication, bétonnières, toupies, moules, banches de coffrage, échafaudages, etc...
- des surfaces anciennes et murs en béton.
- des grilles en acier des égouts, stations des services des eaux.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

S'utilise toujours dilué dans l'eau, concentration moyenne :


- de **1** partie de produit pour **3 à 4** parties d' eau dans le cas de surfaces à forte épaisseur de tartre ou dépôts de ciment.
- de **1** partie de produit pour **10 à 12** parties d' eau pour l'élimination de dépôts de faible épaisseur, le nettoyage pour la rénovation de surfaces en béton.

Après le temps d'action nécessaire, rincer soigneusement et complètement à l'eau claire.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison d'acides minéraux, agent inhibiteur de corrosion.

RECOMMANDATIONS

	<p>Danger Renferme de l'ACIDE CHLORHYDRIQUE</p>
<p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p>	
<p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p>	
<p><small>P260 Ne pas respirer les vapeurs. P264 Se laver les mains à l'eau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.</small></p>	

Utilisations réservées aux professionnels

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Stocker et travailler dans un local frais et très ventilé pour éviter tout risque d'inhalation prolongée.

Prévoir captation des vapeurs à la source dans des locaux confinés.

Ne pas mettre en contact avec alliages légers sensibles.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.